

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 mars 2024**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Christophe DEMARQUE - M. Pascal FERRARD - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Thibault HEINTZ

Excusés:

Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER  
Mme Petra LAURAIN-pouvoir à M. Yves DESVERNES  
M. Patrick ALBERTOLI

Absent : M. Anthony SCHIARATURA - Mme Yasmine ASKU

Date de la convocation : 22 mars 2024

Début du conseil : 19 h

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Demande de subventions – travaux de voirie
  - 2 - Subvention exceptionnelle au budget Réhabilitation
  - 3 - Salle A. POIROT : convention avec la ligue contre le cancer
  - 4 - Tiers-lieu : convention mise à disposition d'espace à la FMS
  - 5 - Pouvoirs de police – règlement publicité
  - 6 - Fonds d'indemnisation des commerçants
  - 7 - Vote des taux de fiscalité
  - 8 - Budgets : -approbations des comptes de gestion
  - 9 - Budgets : votes des comptes administratifs
  - 10 - Budgets : affectations de résultats
- Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 février 2024 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – travaux de voirie** (délibération n° 024.03.29/01)

Monsieur le Maire indique que des travaux de renforcement de voirie et d'aménagement de trottoirs rue Saturnin Humblot et rue des Ponts et des Moulins sont prévus cette année pour un montant de 101.696.52 € TTC.

Il y a donc lieu d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité, les Membres du Conseil, décident de solliciter le financeur pour la réalisation de ces projets.

**2 – SUBVENTION exceptionnelle au budget Réhabilitation** (délibération n° 2024.03.29/02)

Des travaux d'investissement doivent être engagés dans la perceptive de deux locations dans le bâtiment à la Barbeline.

Afin d'équilibrer ce budget, il est demandé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100.000 € du budget commune.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette proposition.

**3 – Salle A. POIROT : convention avec la ligue contre le cancer** (délibération n° 2024.03.29/03)

La salle Poirot est demandée pour 12 séances de sophrologie, soins de support en oncologie, proposées aux personnes concernées par la maladie.

Il est proposé un forfait de 75 € pour les 12 séances.

A l'unanimité, le Conseil, donne son accord.

**4 – TIERS-LIEU : convention de mise à disposition d'espace à la FMS** (délibération n° 2024.03.29/04)

La Fédération Médico Sociale (FMS) souhaite occuper un bureau situé au premier étage d'une surface de 16 m<sup>2</sup> qui sera utilisé comme espace de travail par leurs agents pour leur activité ainsi qu'un lieu d'accueil pour les personnes accompagnées par la FMS dans le cadre de la plateforme de service Pass'Âge et de la résidence Tri'Logis.

La FMS demande un accès internet ainsi que la réalisation d'impressions et de photocopies

Il est proposé un montant de 200 € mensuel ainsi que 20 €/mois pour les impressions et les photocopies.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

**5 – POUVOIRS de police – règlement publicité** (délibération n° 2024.03.29/05)

Jusqu'au 31 décembre 2023, les compétences en matière de police de la publicité étaient partagées entre le Préfet de Département et le Maire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans les EPCI qui exercent au moins l'une des compétences suivantes PLUI ou RLP, le pouvoir de police sera exercé par le Président de l'intercommunalité.

Il est proposé de garder ce pouvoir de police de la publicité par le Maire sur la commune.

A l'unanimité, le Conseil opte pour cette proposition.

**6 – FONDS d'indemnisation des commerçants** (délibération n° 2024.03.29/06)

Monsieur DESVERNES rappelle que lors des travaux de la République les commerces situés sur cet axe ont été pénalisés.

Deux d'entre eux demandent une indemnisation sur le chiffre d'affaire.

Monsieur le Maire propose un budget de 5000 €.

Après explications et concertation les conseillers proposent un montant maximum de 4.000,00 €.

Il est à noter également que la prestation de la CCI se monte de 600 €/dossier, prise en charge par la commune.

Le Conseil par, 10 pour et 1 contre opte pour 4000,00 €. Ils seront bien entendu versés en fonction de la conclusion de la chambre du commerce qui étudie la recevabilité des dossiers présentés ainsi que la perte engendrée par lesdits travaux.

**7 – VOTE DES TAUX de fiscalité**

Une erreur s'est produite dans le calcul des taux. Ce vote sera proposé à la prochaine séance du Conseil.

**7 – 8 et 9 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS- APPROBATION  
DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

(délibération n° 2024.03.29/07 - délibération n°2024.03.29/07-1 - délibération n° 2024.03.29/07-2 – délibération n° 2024.03.29/07-3 - délibération 2024.03.29/07-4 - délibération 2024.03.29/07-5 - délibération n° 2024.03.29/08 - délibération - n° 2024.03.29/08-1 – délibération - n° 2024.03.29/08-2 – délibération n° 2024.03.29/08-3 - délibération n°2024.03.29/08-4 – délibération n° 2024.03.29/08-5 - délibération n° 29.03.29/09 - délibération n° 29.03.29/09-1 – délibération n° 29.03.29/09-2 – délibération - n° 29.03.29/09-3)

**Budget commune**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		777.473,85		594.350,66
Opérations de l'exercice	1.904.644,83	355.039,23	874.899,45	1.187.323,65
TOTAUX	1.904.644,83	1.132.513,08	874.899,45	1.781.674,31
Résultats de clôture	772.131,75			906.774,86
Restes à réaliser	1.034.333,00	1.767.663,00		
Totaux cumulés	2.938.977,83	2.900.176,08	874.899,45	1.781.674,31
Résultats définitifs	38.801,75			906.774,86

**Budget Eau**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		268.287,50		47 567,02
Opérations de l'exercice	140.990,83	92372,02	197.073,34	180.759,67
TOTAUX	140.990,83	360.659,52	197.073,34	228.326,69
Résultats de clôture		219.668,69		31.253,35
Restes à réaliser	153.246,00	0	0	0
Totaux cumulés	294.236,83	360.659,52	197.073,34	228.326,69
Résultats définitifs		66.422,69		31.253,35

### **Budget assainissement**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		490.602,14		11 225,16
Opérations de l'exercice	96.227,41	43.939,40	97.994,82	87.865,20
TOTAUX	96.227,41	534.541,54	97.994,82	99.090,36
Résultats de clôture		438.314,13		1.095,54
Restes à réaliser	108.125,00	30.000,00		
Totaux cumulés	204.352,41	564.541,54	97.994,82	99.090,82
Résultats définitifs		360.189,13		1.095,54

### **Budget forêt**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		10.463,00		33.094,52
Opérations de l'exercice	4.730,68	9537,00	29.715,08	8.569,19
TOTAUX	4.730,68	20.000,00	29.715,08	41.663,71
Résultats de clôture		15.269,32		11.948,63
Restes à réaliser	14.414,00	0		
Totaux cumulés	19.144,68	20.000,00	29.715,08	41.663,71
Résultats définitifs		855,32		11.948,63

### **Budget réhabilitation bâtiment**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	3.396,91			63.975,04
Opérations de l'exercice	43.754,53	38.676,91	57.531,07	81.778,33
TOTAUX	47.151,44	38.676,91	57.531,07	145.753,37
Résultats de clôture	8.474,53			88.222,30
Restes à réaliser	0	0	0	0
Totaux cumulés	47.151,44	38.676,91	57.531,07	145.753,37
Résultats définitifs	8.474,53			88.222,30

### **Budget l'Hexagone**

Monsieur Régis BELGERI fait lecture du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion.

Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 9 voix pour le compte administratif et 11 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés	9 007,68			14 419,12
Opérations de l'exercice	4.221,49	9.007,68	36.007,68	18.950,93
TOTAUX	13.229,17	9.007,68	36.007,68	33.370,05
Résultats de clôture	4.221,49	0	2.637,63	0
Restes à réaliser	0	0	0	0
Totaux cumulés	13.229,17	9.007,68	36.007,68	33.370,05
Résultats définitifs	4.221,49	0	2.637,63	

### **Informations et questions diverses :**

- **maintien de la Première Fleur** 2023 par Villes et Villages fleuris ;
- **ouverture** d'une friperie rue Stanislas le 2 avril ;
- **remerciements** de l'ESF pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la collecte du 1<sup>er</sup> mars : 33 donateurs dont 1 nouveau ;
- **passage** du tour de la mirabelle sur la commune au rond point de la route d'Épinal, le 25 mai, venant du Void d'Escles pour se diriger sur Bonvillet ;
- **entretien** avec LOSANGE à la COM COM concernant de la téléphonie cuivre qui sera obsolète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance  
Nicole DELAVILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Delaville', with a long horizontal flourish extending to the right.

Darney, le 29 mars 2024  
Le Maire  
Yves DESVERNES

